



## 16ème législature

<b>Question N° : 16967</b>	De <b>Mme Christine Pires Beaune</b> ( Socialistes et apparentés - Puy-de-Dôme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Relations avec le Parlement		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >Parlement	<b>Tête d'analyse</b> >Registre national du cancer	<b>Analyse</b> > Registre national du cancer.
Question publiée au JO le : <b>09/04/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>30/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des relations avec le Parlement, sur la question de la création d'un registre national des cancers. En France en 2018, l'Institut national du cancer (INCA) estime à 382 000 cancers le nombre de ceux-ci. Le cancer est la première cause de décès chez l'homme et la deuxième chez la femme. L'accroissement du nombre de cancers, en particulier du cancer du sein, parmi des populations jeunes est un enjeu majeur de santé publique. La situation actuelle est préoccupante et exige la mise en place d'une politique publique adaptée. Cette dernière nécessite à son tour des indicateurs précis, à commencer par un recensement exact des cancers. Or s'il existe à ce jour des registres nationaux, ces derniers sont incomplets car ils ne couvrent qu'une zone géographique ou sont spécialisés (comme le registre pédiatrique). Seule 24 % de la population française, soit environ 14 millions de Français, est couverte par ces registres. Les registres sont pourtant utilisés comme base pour le calcul de l'incidence des cancers au niveau national. La sénatrice Mme Sonia de La Provôté a ainsi déposé au Sénat une proposition de loi visant à mettre en place la création d'un registre national des cancers. Le Sénat a adopté à l'unanimité, le jeudi 15 juin 2023, cette proposition. La nécessité de mettre en place un registre des cancers est une mesure urgente et qui fait consensus à la fois au sein de la population et de la classe politique. En conséquence elle l'interroge sur le calendrier que le Gouvernement souhaite mettre en place afin de procéder à la présentation puis au vote de cette proposition de loi à l'Assemblée.